



**Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate**

**L'Afeas confirme son appui au projet de loi 63,  
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne.**

**Montréal, le mardi 12 février 2008** – L'Afeas appuie la démarche de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine d'affirmer expressément dans la Charte des droits et libertés de la personne que l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un des fondements de la justice, de la liberté et de la paix. C'est ce que défendra la présidente de l'Afeas, madame Mariette Gilbert, lors de sa présentation devant la Commission des affaires sociales, le jeudi 14 février à 9 :30 heures.

L'Afeas croit utile et nécessaire d'intégrer cette valeur collective dans la Charte comme fondement de notre identité. Rendre visible cette valeur d'égalité entre les sexes permet de concrétiser les engagements du Québec dans une démarche vers l'égalité entière entre les femmes et les hommes, pas seulement dans les droits mais aussi dans les multiples facettes de vie quotidienne. Cette affirmation permet aussi devant d'éventuels conflits de droits de guider les décisions futures de celles et ceux qui auraient à trancher entre une valeur collective et un droit individuel.

Par ailleurs, afin d'aller au-delà de la reconnaissance formelle de l'égalité par la Charte, l'Afeas demande de reconnaître les droits sociaux et économiques de la même manière que les droits civils et politiques. En effet, une telle reconnaissance permettrait de faire progresser l'égalité de fait ou concrète.

Rappelons que le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes est garant de la paix sociale. À cet égard, il faut s'assurer que rien, ni personne, ne puisse faire reculer le Québec en cette matière. Le Québec a fait des gains magistraux depuis 40 ans. Les femmes, ni les hommes, ne peuvent risquer de perdre les acquis gagnés de haute lutte.

**A propos de l'Afeas**

Fondée en 1966, l'Afeas regroupe en association 12 000 Québécoises intéressées à la promotion des femmes et à l'amélioration de leurs conditions de vie dans la société. [www.afeas.qc.ca](http://www.afeas.qc.ca).

-30-

La présidente de l'Afeas, madame Mariette Gilbert, sera disponible pour des entrevues.

Source :  
Hélène Cornellier  
Afeas – responsable des communications  
T. (514) 251-1636 / C. (514) 791-9023  
Courriel : [cornellier@afeas.qc.ca](mailto:cornellier@afeas.qc.ca)